

LE BUDGET, CLÉ DE VOÛTE DE L'ANNÉE

Par Laurence Rouchaud
Présidente de la Communauté

Madame, monsieur,

L'élaboration du budget de la communauté de communes est un acte important. Il sera la clé de voûte de notre collectivité durant toute l'année.

Grâce à la gestion rigoureuse de Françoise Laborde, nous avons hérité d'un budget sain, équilibré, avec un faible endettement.

Pour élaborer ce budget 2014, nos objectifs ont été les suivants : ne pas augmenter les impôts, pouvoir assurer des services de qualité, maîtriser nos charges de fonctionnement, financer des projets structurants pour notre territoire.

Les 51 délégués réunis en séance plénière le 29 avril 2014 ont voté à l'unanimité un budget permettant de respecter ces missions.

Mais nous devons rester prudents car la baisse des dotations dans les prochaines années et le transfert de nouvelles compétences tel que le droit des sols nous laissent à penser que notre budget pourra être beaucoup plus serré dans le futur.

De plus nous travaillerons tout au long de l'année à l'élaboration d'un projet de territoire qui sera le fil conducteur de ce mandat et qui nous permettra de mener une réflexion sur les bonnes décisions à prendre pour l'avenir de notre territoire et de ses habitants.



JPE

Bonne lecture à tous.

LE BUDGET DE LA COMMUNAUTÉ GARANTIR, PÉRENNISER, HARMONISER

2013 a été la première année comptable de la nouvelle communauté des communes des « 4 Cantons ». Elle s'est achevée favorablement avec un excédent significatif alors que l'équipe des élus devait répondre à un triple objectif : 1/- Harmoniser les taux d'imposition. 2/- Pérenniser les programmes d'investissements. 3/- Garantir le fonctionnement des services...



Les travaux de la maison de santé de Monflanquin viennent de débuter. Celle-ci compte parmi les trois grands projets d'investissement programmés par la communauté. (Photo R. Labrousse)

Harmoniser les taux d'imposition, sans augmenter la pression fiscale.

Les services fiscaux ont proposé, en 2013, des taux moyens (Taxe d'habitation, Foncier Bâti, Foncier Non Bâti, Cotisation Foncière des Entreprises) afin de ne pas augmenter globalement, sur l'ensemble du nouveau territoire, la part de fiscalité pour les ménages. Comme dans toute moyenne, cela a amené une hausse pour certains, une baisse pour d'autres.

Pérenniser les programmes d'investissements lancés par les trois précédentes communautés de communes.

Il s'agit notamment des maisons de santé de Monflanquin et de Cancon, de la Plaine des sports de Castillonnès et des aménagements des stades de Villereal.

Garantir le fonctionnement des services (crèches, centres de loisirs, voirie, bibliothèques, offices de tourisme...).

Ce troisième objectif doit être atteint sans créer de tension ou d'inégalité de service entre les cantons, tout en respectant l'histoire et les particularités de chaque entité. (Lire pages 4 & 5)

Sommaire

● **Page 2** - In Memoriam ; Georges Fauvel, maire du Rayet, récemment décédé. – Les vice-présidents de la Communauté et les commissions. ● **Page 3** - Le PLUi, plan local d'urbanisme intercommunautaire. Urbanisme et extension d'entreprise : Unicoque, un exemple. Le droit des sols. ● **Pages 4 & 5** - Finances et budget : La feuille de route est tenue. Investissements : La maison de santé de Monflanquin. ● **Page 6** - Les dossiers "Enfance" et "Jeunesse" dans les 4 cantons. L'actualité des équipements sportifs. Environnement : l'importance du compostage. ● **Page 7** - Le regroupement des offices de tourisme. La taxe de séjour. ● **Page 8** - Médiathèques et bibliothèques ont leur portail sur internet. Passage de témoin, par François Laborde. Lucienne Deguilhem, une "Juste parmi les nations".

IN MEMORIAM



GUI GERBEAU

Maire de Pailloles, vice-président de la communauté de communes, chargé de la voirie, Gui avait succédé à son père à la mairie de Pailloles. Très compétent, il ne ménageait pas son temps au sein de la communauté. Rien ne lui échappait, le moindre nid de poule, les devis épluchés, les visites de chantiers. La loyauté (aucun passe-droit), le travail, la famille, le respect de l'autre, la franchise et l'esprit communautaire comptaient parmi les valeurs qui l'habitaient.

Merci, Gui, d'avoir prôné ces valeurs et pour ta franche collaboration. Les élus ainsi que les services présentent leurs sincères condoléances à Éliette et à sa famille.

MAURICE MÉNESPLIER

Maurice Menesplier avait quitté son fauteuil de maire de Monviel en mars dernier, après plusieurs mandats. Il était délégué communautaire depuis 2003 et nous marquait pas son franc-parler. En 2008, il avait présidé et animé les élections du conseil communautaire. A son épouse, ses deux fils et sa famille, nous présentons nos sincères condoléances.



Maisons de santé pluridisciplinaire

UN CHANTIER RETARDÉ

Les travaux de la maison de santé de Monflanquin sont arrêtés. L'entreprise TRABAT, titulaire du gros œuvre, a été mise en liquidation le 16 septembre. D'autre part, l'entreprise France Charpente, titulaire du lot charpente, a déposé le bilan.

Une rencontre a été organisée avec les avocats, le Trésor public et les architectes afin d'étudier toutes les options.

Le conseil communautaire a donné pouvoir à la Présidente pour mettre en demeure l'administrateur des liquidations afin qu'il prononce la résilia-

tion du marché puis à l'autoriser à relancer une nouvelle consultation sur les deux lots concernés. Cela va bien évidemment décaler le planning prévu jusqu'ici pour ce chantier.

Par ailleurs, le permis de construire de la Maison de santé de Cancon a été accordé à la fin du mois d'août.



L'entreprise Unicoque vue du ciel - DR

DROIT DES SOLS...

Suite à l'adoption, le 20 mars dernier de la loi ALUR (*Pour un accès au logement et un urbanisme rénové*), les communautés de communes de plus de 10 000 habitants seront dans l'obligation, au 1^{er} juillet 2015, de prendre la compétence « Application du Droit des sols ». Ainsi, à la place de la direction départementale des territoires (DDT), c'est la communauté *Bastides en Haut-Agenais Périgord* qui instruira les certificats d'urbanisme et les permis de construire. Nous ne connaissons pas, pour le moment, les modalités de ce transfert. Quoiqu'il en soit, nous aurons besoin de recruter du personnel pour assumer cette tâche. Et c'est là que le PLUi nous aidera dans ces instructions... ♦



LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

La mise en œuvre du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) des 19 communes de l'ancienne Communauté de Communes Bastides et Châteaux en Guyenne a nécessité la mobilisation de l'ensemble des élus et doit s'achever fin 2014.

Actuellement, le dossier de PLUi arrêté est en consultation des PPA (Personnes Publiques Associées qui sont le Conseil Général, le Conseil Régional, la Direction Départementale des Territoires, la Préfecture...). Un avis sera rendu à l'issue de cette période de consultation de 3 mois.

A la suite de l'avis des PPA, l'enquête publique aura lieu durant tout le mois de septembre. Vous pourrez venir vous exprimer auprès du Commissaire Enquêteur afin de lui faire part de vos observations.

La Communauté de Communes délibèrera début décembre 2014 et le PLUi sera opposable aux tiers, c'est-à-dire pourra être appliqué dès la fin de l'année.

Lorsque ce PLUi sera terminé, il est probable que nous entamerons un nouveau PLUi couvrant l'ensemble du territoire.

Certaines communes des cantons de Castillonnès et Villeréal n'ont pas de document d'urbanisme et donc trouvent beaucoup de difficultés à obtenir des certificats d'urbanisme ou des permis de construire.

Le travail réalisé précédemment dans les cantons de Canon et Monflanquin servira pour le nouveau document.

Une première en Aquitaine

UN CERTIFICAT DE PROJET POUR GARANTIR L'EXTENSION DE L'ENTREPRISE UNICOQUE

La communauté de communes travaille en collaboration avec les entreprises locales. Elle veut apporter des réponses concrètes à leurs projets de développement. C'est le cas avec l'entreprise Unicoque. De fréquentes rencontres ont lieu pour que chacun prenne connaissance de l'état d'avancement des projets d'extension de cette coopérative afin que le projet du PLUi soit en adéquation.

Le 18 avril dernier a eu lieu une réunion, à l'initiative du sous-préfet, pour suivre l'avancement de ces dossiers et impulser le dépôt d'un certificat de projet par Unicoque, nouvelle procédure dont le texte est entré en vigueur le 1^{er} avril 2014.

Ce certificat de projet est un acte délivré par le préfet de département, dans un délai de deux mois, à la demande d'un chef d'entreprise.

L'administration s'engage à identifier les règles qui seront applicables à ce projet et à respecter un délai d'instruction

pour la délivrance de chacune des autorisations futures.

Le certificat de projet garantit en particulier, pendant une durée maximale de deux ans, le « gel » des législations et réglementations régissant les principales autorisations dont relève le projet, assurant ainsi une stabilité juridique au chef d'entreprise.

Cette démarche sera la première pour la région Aquitaine. Lors de cette réunion l'ensemble des acteurs qui devront instruire cette nouvelle procédure étaient présents.



L'entreprise Unicoque vue du ciel - DR

DROIT DES SOLS...

Suite à l'adoption, le 20 mars dernier de la loi ALUR (*Pour un accès au logement et un urbanisme rénové*), les communautés de communes de plus de 10 000 habitants seront dans l'obligation, au 1^{er} juillet 2015, de prendre la compétence « Application du Droit des sols ». Ainsi, à la place de la direction départementale des territoires (DDT), c'est la communauté *Bastides en Haut-Agenais Périgord* qui instruira les certificats d'urbanisme et les permis de construire. Nous ne connaissons pas, pour le moment, les modalités de ce transfert. Quoiqu'il en soit, nous aurons besoin de recruter du personnel pour assumer cette tâche. Et c'est là que le PLUi nous aidera dans ces instructions... ♦

LA FEUILLE DE ROUTE 2013 A ÉTÉ TENUE

L'exercice comptable 2013 s'est soldé par la présentation du compte administratif lors du conseil communautaire du 6 Mars 2014. L'année 2013 étant la première année après la fusion au 1^{er} janvier, les résultats financiers étaient attendus par l'ensemble des élus.

Le comité de pilotage qui avait œuvré à la mise en place de l'intercommunalité des 4 cantons avait travaillé sur des simulations fiscales et comptables. Il s'est avéré que les simulations et prévisions étaient justes, la feuille de route comptable fixée par les élus a été respectée.

La section de fonctionnement a dégagé un excédent de 2 799 583,28 € (10 374 016,90 € de recettes encaissées) qui a permis de financer intégralement le déficit de 1 383 801,90 € de la section d'investissement (2 451 893,85 € de dépenses réalisées).

Le financement des opérations d'investissement s'est fait en autofinancement sans réaliser d'emprunt. L'exercice 2013 a permis de dégager un excédent net s'élevant à 1 447 479,38 € qui constitue un fonds de roulement, une capacité d'autofinancement pour les années suivantes.

Il faut rappeler que le service de la voirie réalise, en plus du programme annuel sur les voies communautaires, des prestations (gravillonnage, assainissement des fossés, bûchage, maçonnerie..) pour les 43 communes du territoire. En 2013, ce service a généré 440 000 € de recettes.

Les prévisions pour 2014

Le budget primitif 2014 a donc été élaboré sur la base des résultats de cette première année de fonctionnement. En préalable, il faut rappeler que la communauté des com-

munes Bastides en Haut-Agenais Périgord représente 43 communes, près de 20 000 habitants, 1 000 km de voirie intercommunale sur une superficie de 674 km².

Afin de répondre à ces impératifs, les services intercommunaux et nos 110 agents sont répartis à travers 34 bâtiments, permanences ou terrains intercommunaux ; l'intercommunalité c'est aussi près de 50 cartes grises (camions poubelle, camions de voirie, tracteurs, engins de chantier, utilitaires..).

Pour cet exercice budgétaire 2014, les élus ont voté à l'unanimité la stabilité des taux intercommunaux, y compris la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, pour un budget total de 10 500 000 € en section de fonctionnement et 5 200 000 € en section d'investissement.

Il est nécessaire de rappeler que l'impôt est égal aux taux (fixés par les élus) multipliés par les bases (revues annuellement par les services fiscaux). Les élus ne peuvent donc s'engager que sur la stabilité des taux. Le montant réel de l'impôt est ensuite déterminé par l'administration.

PROJETS D'INVESTISSEMENT	Coût total du projet en euros	Montant engagé en 2014 en euros
Salle multi sports de Cahuzac	1 500 000	50 000
Maison de santé de Monflanquin	1 900 000	1 100 000
Maison de santé de Cancon	1 100 000	210 000
Stade de Villeréal	295 000	275 000
Plan local d'urbanisme intercommunal	200 000	90 000
Bibliothèques	30 000	30 000
Voirie : camions & engins	280 000	280 000
Déchèterie : travaux, acquisition de bacs	35 000	35 000
Aides à l'installation	50 000	50 000
Travaux, équipements : crèches, centres de loisirs...	77 000	77 000
Plaine des sports de Castillonnès	20 000	20 000
Services voirie : achat terrain et bâtiment Villeréal	120 000	120 000

Un investissement communautaire emblématique

LA MAISON DE SANTÉ DE MONFLANQUIN

La superficie totale de cette maison de santé sera de 1 400 m². Elle accueillera la majorité des professionnels de santé présents à Monflanquin, une salle d'urgence, l'équipe mixte psycho rééducative (EMPR) mais aussi des cabinets mutualisés pour des permanences et une salle de réunion ou de formation pour l'ensemble des professionnels de santé qui exercent sur le territoire de la communauté Bastides en Haut-Agenais Périgord.



(Photo R. Labrousse)

Le 12 mai dernier, les entreprises de gros œuvre ont commencé à démolir l'ancienne école primaire après une première période de dix jours consacrée à la sécurisation du chantier.

Les travaux vont durer une année, pour un montant d'un million 800 mille euros, subventionnés à 60%.

Les professionnels de santé seront locataires de la com-

munauté des communes pour un loyer de 11 € du mètre carré. Il convient de souligner la qualité du travail effectué au sein de « Santé 4 »

Cette association regroupe professionnels de santé et élus, afin de mettre en œuvre un projet de santé pour les quatre cantons et ainsi de conforter l'offre de soin dans notre territoire rural.

AU SUJET DE LA DETTE

En fusionnant trois communautés de communes et deux syndicats à vocation unique, les recettes ont été additionnées mais la dette également. Toutefois l'endettement demeure très faible : au 1^{er} janvier le cumul de la dette s'élevait à 1 794 000 € tout en conservant une épargne brute – ou capacité d'auto-financement brute – de 1 200 000 € soit 11.4% du budget primitif 2014.

La gestion demeurera saine et sereine pour les années à venir si nous poursuivons dans la ligne de ces deux premiers exercices budgétaires.

Équipements sportifs Le point sur les dossiers

Salle de Sports de Cahuzac

Un dossier de demande de subvention a été redéposé au conseil général de Lot-et-Garonne, auprès de Pierre Camani, au titre de la réserve parlementaire ainsi qu'au CNDS (Centre national pour le développement du sport).

L'achat d'une main courante autour du terrain d'entraînement du rugby à la Plaine de Sports a été prévu au budget 2014 afin que ce terrain puisse être homologué pour des matchs de compétition des jeunes des 4 cantons.

Stade Léo Cheyrou à Villeréal

Le permis de construire a été accordé le 15 avril 2014 pour l'extension du club-house et la construction d'un vestiaire d'arbitre. Afin de ne pas priver le club de rugby de ce local durant la saison, les travaux, d'une durée de 5 mois, débuteront en avril 2015. Cela permettra au club de réinvestir les lieux pour le début de la saison 2015-2016.

Les statuts de la communauté de communes ont été précisés.

Pour répondre aux préoccupations de nombreux clubs du territoire, Depuis le 1^{er} janvier 2014, *Bastides en Haut-Agenais Périgord* a intégré la compétence : « aide au financement et à la formation d'animateurs et d'éducateurs sportifs ». Les modalités de mise en œuvre de cette aide resteront à définir. ♦

Petite enfance

À LA CRÈCHE DE CASTELNAUD

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la crèche « Les Pitchounets » de Castelnaud de Gratecambe est devenue d'intérêt communautaire. Cette structure, agréée pour 12 places, est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. Elle est gérée par l'Association Familles Rurales et dirigée par Claude Andrieu, éducatrice de jeunes enfants.

La décision a été prise de créer un accueil périscolaire dans cette commune. Actuellement, une garderie municipale assure l'accueil des enfants de 7h30 à 8h45 et de 16h30 à 18h30. À compter de la rentrée 2014/2015, un accueil périscolaire d'intérêt communautaire sera mis en place.

► **À Castillonnès**, afin d'offrir plus de confort dans le déroulement des activités de l'ALSH, « Castidrôle », un bâtiment modulaire avec sanitaire a été installé. Il sera opérationnel pour les vacances d'été.

► **Le Contrat « Enfance et Jeunesse »**, signé avec la Caisse d'allocations familiales du Lot-et-Garonne et la Mutualité sociale agricole Dordogne-Lot-et-Garonne, est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement et au maintien d'une offre d'accueil destinée aux enfants et aux jeunes

jusqu'à 17 ans révolus.

► **Plus d'un million d'euros** ont été versés au titre de la prestation de service enfance et jeunesse pour la période 2010-2013, soit 983 mille euros versés par la CAF et 53 mille euros versés par la MSA.

► **Trois contrats enfance et jeunesse** (C.E.J) étaient en cours jusqu'au 31 décembre 2013 : C.E.J *Bastide et Châteaux en Guyenne* (2010-2013), C.E.J *Pays villerealais* (2010-2013) et C.E.J *Canton de Castillonnès* (2011-2013). Ces contrats avaient été préparés et signés par les communautés de commune précédentes.

► Un contrat unique pour toutes ces structures qui travaillent au sein de la communauté de communes *Bastides en Haut-Agenais Périgord*, valable du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2017, est en cours d'élaboration. ♦

L'été prochain, Castidrôle disposera d'un nouveau bâtiment.



Environnement

Déchets de soins des particuliers – Les 4 déchetteries communautaires collectent les déchets de soins des particuliers : surtout des seringues utilisées dans le cadre de traitement médical auto-injectable, qui ne doivent jamais être jetées dans la poubelle ménagère mais à la déchetterie. Le pharmacien doit fournir gratuitement les boîtes prévues à cet effet. Quand elles sont pleines elles sont déposées à la déchetterie. C'est un service gratuit pour les particuliers.

Le compostage individuel – Retirer les déchets biodégradables de sa poubelle, c'est 20% de déchets en moins ! Le territoire des 4 Cantons produit 4 500 tonnes de déchets par an, qui sont enfouis. La collecte et le traitement des déchets coûtant environ 200 € la tonne, cela donne une économie potentielle de 180 000 €. De plus, le compostage permet de récupérer un excellent fertilisant pour votre jardin ! Les déchets verts apportés en déchetterie aussi coûtent cher : 1 315 tonnes de déchets verts en 2013. Or, 20% de ce tonnage pourrait être facilement composté soit... 13 000 € d'économie. Des composteurs sont à votre disposition dans chaque déchetterie. Pour 15 €, vous repartez avec le kit complet et un accompagnement dans la mise en route et le suivi, il suffit de demander.



Près de soixante mille euros ont été collectés

27 COMMUNES CONCERNÉES PAR LA TAXE DE SÉJOUR EN 2013

Une communauté de communes peut demander aux vacanciers résidant sur son territoire de payer une taxe de séjour. Cette taxe lui permet de financer les dépenses liées à la fréquentation touristique ou, notamment, à la protection de ses espaces naturels dans un but touristique.

Pour l'année 2013, la communauté de communes a collecté 58 164 € de taxe de séjour.

Vingt-sept communes étaient concernées. 33 000 € ont été reversés aux offices de tourisme, partenaires très impliqués dans l'identification des hébergeurs et le suivi.

Cette taxe a également permis de financer une étude réalisée par les étudiants de l'AGEST (Aménagement et gestion des équipements, sites et territoires) qui donne de nombreux axes de travail qui seront engagés par le futur office de pôle. Cette étude est disponible sur simple demande au service tourisme et environnement.

Le guide pratique 2014 qui recense

notre offre d'hébergements, de restauration, notre patrimoine, nos activités et loisirs est disponible dans tous les offices de tourisme du département. Il est adressé à toute personne qui en fait la demande auprès d'un des offices de tourisme. Il a été financé par cette taxe.

En 2014, les hébergeurs des 43 communes vont percevoir cette taxe. Les principales modalités :

- Période de perception : du 1er avril au 31 octobre.
- Régime réel (correspond au nombre de nuitées effectives).

Exonérations

- Enfants de moins de 13 ans.
- Colonies de vacances et centres de vacances d'enfants.

- Bénéficiaires d'aides sociales.
- Personnes titulaires d'une carte d'invalidité.
- Personnes attachées aux malades, blessés de la guerre.
- Les fonctionnaires et agents de l'État dans l'exercice de leur mission.

Réductions

- Les membres de familles nombreuses.

Obligations du loueur

- Afficher les tarifs dans l'hébergement.
- Afficher le montant de la taxe de séjour sur la facture.
- Percevoir et reverser la taxe de séjour
- Tenir un état récapitulatif.
- Informer la communauté de communes pour tout changement qui concerne l'hébergement. ♦

Types et catégories d'hébergements	Tarifs applicables
Hôtels – Résidences Meublés 4 étoiles ou plus	0.80 €
Hôtels – Résidences Meublés 3 étoiles	0.60 €
Hôtels – Résidences Meublés 2 étoiles	0.50 €
Hôtels – Résidences Meublés 1 étoile	0.40 €
Hôtels - Résidences Meublés non classés	0.40 €
Camping Caravanages / Hébergements de plein air 3 et 4 étoiles	0.30 €
Camping Caravanages / Hébergements de plein air non classés, 1 et 2 étoiles	0.20 €

**Toute info
05 53 40 86 53**

Les versements de la taxe sont à envoyer à :
**Communauté de communes
Bd. Alphonse de Poitiers
47210 Villeréal**

Nota
Hôtels, résidences, meublés ou tous autres établissements aux caractéristiques équivalentes

Offices de tourisme

REGROUPEMENT PROGRAMMÉ

Le regroupement des offices de tourisme du territoire doit être effectif au plus tard le 31 décembre 2014.

Après l'approche stratégique réalisée par les étudiants de l'AGEST, nous devons compléter le travail de création de cette nouvelle association par un complément d'étude qui devra porter sur :

L'aspect organisationnel.

La gouvernance interne (statuts et vie de l'association).

Les adhérents.

Les ressources humaines.

Le budget - les ressources.

Le devenir des associations actuelles.

La relation avec les institutions (Département, Région).

La place des bénévoles.

La distinction entre les missions d'intérêt local et celles qui relèvent d'un intérêt territorial communautaire.

L'agence en charge de cette étude débutera ce travail en juin pour un rendu en septembre. À noter que le dispositif local d'accompagnement des associations (D.L.A) de Lot-et-Garonne est partie prenante dans le cadre de l'accompagnement des trois associations existantes pour leur refonte. Ce dispositif qui établit un pré-diagnostic auprès des associations, finance également une partie des journées d'études.

Le solde sera financé par la taxe de séjour. ♦





Passage de témoin La satisfaction de la tâche accomplie

par Françoise Laborde

Le passage de témoin à la présidence de la Communauté de Communes : un départ précipité ? Une lassitude ? Non. Simplement le respect d'un souhait émis en réunion du comité de pilotage : instaurer une présidence tournante au sein des 4 cantons, à chacun des mandats de 6 ans. J'ai eu le bonheur de présider la Communauté de communes du Monflanquinois depuis 1999 à la suite de Daniel Soulage qui l'avait mise en place.

En 2003, j'ai participé à l'accueil des huit communes du canton de Cancon et j'ai souhaité constituer ce nouveau territoire des 4 cantons que je considère réussi.

L'année 2013 a été dense et riche en échanges entre élus, travaux de « mise en route » des commissions avec 11 vice-présidents ayant bien travaillé.

Nos engagements au niveau du budget ont été respectés. C'est avec une grande satisfaction de la tâche accomplie par tous que j'ai décidé de céder ma place de présidente.

Le 8 avril dernier, les délégués communautaires m'ont positionnée première vice-présidente ce qui m'honore. En charge de l'urbanisme, je m'emploierai à servir tout mon territoire, comme j'ai essayé de le faire pendant les quinze ans passés. Je remercie tous mes collègues élus pour leur confiance. ♦

Dimanche 29 juin
à Monflanquin

Les 20^{ans} de J^{an}ouille

Concerts, spectacles, marché de producteurs, des invités de qualité.

**Vous êtes les bienvenus
à cet anniversaire**

UN PORTAIL INTERNET POUR LA LECTURE PUBLIQUE

Les services de la communauté travaillent à la mise au point du portail du réseau de lecture publique des quatre cantons accessible sur Internet. Il s'agit d'un nouvel outil qui doit permettre de mettre en commun les ressources du territoire en la matière non seulement pour le personnel des bibliothèques mais également pour les lecteurs. Un outil puissant...



Le portail du réseau de lecture publique est un nouvel outil interactif qui doit, entre autres, permettre de rechercher dans le catalogue des documents et les localiser dans les différents sites de la communauté de Communes des Bastides en Haut Agenais Périgord. Il permettra aussi de :

- Consulter son compte de lecteur : vérifier les documents empruntés et connaître leur date de retour, voir les réservations qu'il est possible d'aller chercher.
- Contacter l'équipe du réseau de lecture
- Se renseigner sur les horaires d'ouverture des bibliothèques, les modalités d'inscription, les animations.
- Connaître les différents accès Internet et les ateliers multimédia.
- Enrichir ses connaissances sur un document en consultant le résumé du livre, la

biographie de l'auteur, les avis des usagers.

• Élargir ses recherches documentaires en parcourant le catalogue de la Bibliothèque Départementale de Lot-et-Garonne, des catalogues nationaux et universitaires ;

• Découvrir une expérimentation de la lecture numérique ;

• Parcourir les sélections de documents ;

• Partager vos lectures : vous pourrez commenter et annoter les notices des documents.

Ce portail des médiathèques et bibliothèques de la communauté de communes *Bastides en Haut Agenais Périgord* est en phase de développement. Merci de contribuer à son enrichissement en nous faisant part de vos remarques. ♦

<http://ccbhap.c3rb.org>

« Quand ma bibli sera-t-elle ouverte cet été ? »

CANCON	Lundi 9h-12h30 – Mercredi et vendredi 9h00-12h30 / 14h00-18h00 « Mémoires partagées » : exposition réalisée par les élèves de la classe de Guillaume Costes - Mallette thématique sur les « Comics »	Hebdo 18,5h
MONFLANQUIN	Du mardi au samedi 9h30-12h30 Mallette thématique sur « la santé et le développement personnel »	15h
CASTILLONNÈS	Mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9h00-12h30 Mallette thématique sur les « récits de voyage »	14h
MONBAHUS	Mardi et jeudi 9h00-12h00	6h
ST-EUTROPE	Mercredi et vendredi de 14h00 à 18h00 Mallette thématique sur la « Première Guerre Mondiale »	8h
VILLERÉAL	Mardi, mercredi et vendredi de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00 ; samedi de 10h00 à 12h00	17h

Horaires variables du lundi 7 juillet au samedi 30 août. Fermeture exceptionnelle les samedis 12 et 16 août.

LUCIENNE DEGUILHEM « UNE JUSTE PARMIS LES NATIONS »



Yad Vashem, par la voix de son comité français, vient de remettre, à titre posthume, la médaille et le diplôme de "Juste parmi les Nations" à Lucienne Deguilhem, décédée à Monbahus en 1980. Le titre de « Juste parmi les Nations » est la plus haute distinction civile décernée par l'État d'Israël aux personnes non juives qui ont sauvé des juifs sous l'Occupation. Au cours de la Seconde guerre mondiale, Lucienne qui était secrétaire de mairie, avait caché et protégé de nombreux juifs parmi lesquels des enfants.

Avec son mari, Joseph Van Der Poelen elle accueillait les familles persécutées dans les fermes de Labarque, Paillé et Buzard. En juillet 1941, avec le maire, M. Lacroix, elle refusa l'ordre de Vichy de recenser les juifs présents sur le territoire de la commune. Le maire fut remplacé et Lucienne chassée du secrétariat de mairie. Elle n'en continua pas moins à cacher des familles juives, avec ou sans papiers, jusqu'à la Libération.